



Demande de dommages et interets

Par pmcs

J'ai porté plainte suite à une agression. J'ai eu deux jours d'ITT. 3 semaines en arrêt maladie. problèmes de coeur qui sont survenus ensuite et dont j'ai encore des crises.

Le procureur de la République décide de poursuivre l'auteur des faits (amende de 5e classe) sachant que cette personne avait déjà quatre plaintes à son encontre pour violences volontaires et un rappel à la loi 1 mois avant mon agression.

J'ai reçu un avis à victime pour me constituer partie civile et demander des dommages et intérêts. Je précise que j'ai été harcelée pendant un an et demi avant cette agression (poursuite en voiture, blocage de mon véhicule sur parking, agression verbale et physique).

à combien puis je estimer les dommages et interets ? dois je prendre un avocat ?

En vous remerciant par avance, dans l'attente d'une réponse.